



Ruptur conventionnelle

Par chounia

Pour faire court.mon patron me convoque dans son bureau et me dit promptement qu'il veut ne virer.il me propose une rupture conventionnelle que j'accepte dans le principe.il me promet donc un rendez-vous sous 15j car il voulait voir avec son avocat.le hic c'est qu'il m'envoi un rar pour me convoquer mais il marque dessus que c'est moi qui ai demandé cette rupture alor que ce n'est pas vrai.j'ai envoyé un mail pour rectifier ses dires. ma question: est ce qu'un mail peut être une preuve juridique, a qu'est ce que je dois faire? a quoi j'ai droit?

Par jury34

Bonjour,

Ne signez rien, tout simplement.

Attendez la rupture conventionnelle plutôt.

Cordialement